

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA MATANIE  
MUNICIPALITÉ SAINTE-FÉLICITÉ

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité tenue le 15 novembre 2021 à 19h00 à la salle Alphonse Simard du Centre communautaire de Sainte-Félicité situé au 194 rue Saint-Joseph à Sainte-Félicité, formant quorum sous la présidence de Monsieur Andrew Turcotte, maire.

PRÉSENTS :                   MONSIEUR ANDREW TURCOTTE, MAIRE  
                                  MADAME CHRISTINE PELLETIER, CONSEILLÈRE  
                                  MADAME JOHANNE DION, CONSEILLÈRE  
                                  MONSIEUR RÉGINALD DESROSIERS, CONSEILLER  
                                  MADAME JOHANNE DESCHÊNES, CONSEILLÈRE  
                                  MONSIEUR JEAN-SÉBASTIEN LEFRANÇOIS, CONSEILLER  
                                  MONSIEUR FIDÉLIO SIMARD, CONSEILLER

Monsieur Yves Chassé agit à titre de secrétaire.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-11-01**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte l'ordre du jour tout en maintenant l'item *divers* ouvert.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-11-02**

**ADOPTION-PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 04 OCTOBRE 2021**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 04 octobre 2021 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 04 octobre 2021 tel que rédigé.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-11-03**

**ADOPTION-LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 31 OCTOBRE 2021**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité ont pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer au 31 octobre 2021 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité approuve la liste des comptes payés et à payer au montant de cent-dix-sept-mille-deux-cent-vingt-quatre-dollars et trente-quatre-cents (117,224.34\$) de déboursés et de douze-mille-seize-dollars et neuf-cents (12,016.09\$) de salaires;

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Sainte-Félicité représentant un grand total de cent-vingt-neuf-mille-deux-cent-quarante-dollars et quarante-trois-cents (129,240.43\$).

*Certificat de disponibilité de crédits*

*Je, soussigné, Yves Chassé, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Félicité certifie conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.*

**APPROBATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

Il n'y a aucune dépense autorisée par délégation de pouvoir au directeur général et secrétaire-trésorier.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-11-04**

**DÉPÔT-LISTE DES DOCUMENTS REMIS AUX NOUVEAUX ÉLUS**

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier a transmis des documents importants aux nouveaux élus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Christine Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE prendre acte de fait de la liste de documents importants remis aux nouveaux membres du Conseil municipal, soit :

- 1.- Procès-verbaux 2021.
- 2.- Règlement numéro 125, intitulé Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux de la Municipalité de Sainte-Félicité en remplacement du règlement numéro 124.
- 3.- Règlement numéro 129 Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Municipalité de Sainte-Félicité.
- 4.- Politique numéro 2020-01, intitulée : Politique établissant les infractions et les sanctions disciplinaires en milieu de travail pour les employés de la Municipalité de Sainte-Félicité.
- 5.- Politique numéro 2020-02, intitulée : Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes.
- 6.- Politique numéro 2020-03, intitulée : Politique de gestion des plaintes.
- 7.- Règlement numéro 134 établissant les taux de taxation de la Municipalité de Sainte-Félicité pour l'exercice financier 2021.
- 8.- Prévisions budgétaires 2021.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-11-05**

**DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 360.2 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, le directeur général et secrétaire-trésorier a transmis à chaque membre du Conseil municipal un formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE les déclarations doivent être complétées et transmises au directeur général et secrétaire-trésorier dans le délai prescrit par la Loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Lefrançois et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE prendre acte de fait de la remise du formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil à chaque membre du Conseil municipal.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-11-06**

**DEMANDE D'UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC- MONSIEUR PATRICK CHARBONNEAU-LOT VISÉ : 3168891 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance d'une demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) de Monsieur Patrick Charbonneau;

CONSIDÉRANT QUE la demande formulée auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) qui vise à permettre l'utilisation à des fins résidentielles d'un puits artésien situé sur la terre agricole (lot visé : 3168891 du Cadastre du Québec) adjacente au 95 Route 132 Ouest à Sainte-Félicité par la signature et la publication d'une servitude réelle et perpétuelle;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme au règlement de zonage de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité appui la demande formulée par Monsieur Patrick Charbonneau auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) qui vise à permettre l'utilisation à des fins résidentielles d'un puits artésien situé sur la terre agricole (lot visé : 3168891 du Cadastre du Québec) adjacente au 95 Route 132 Ouest à Sainte-Félicité par la signature et la publication d'une servitude réelle et perpétuelle.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-11-07**

**DEMANDE D'OCCUPATION DES LOCAUX DE LA CASERNE-PROJET DE LOCAL POUR LES ADOS, LE SPOT**

CONSIDÉRANT QUE la demande formulée par la Corporation de développement de Sainte-Félicité pour l'occupation des locaux de la caserne pour le projet de local pour les ados LE SPOT;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance de la demande formulée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Christine Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité demande auprès du service d'urbanisme de la MRC de La Matanie de faire une vérification concernant les usages qui sont permis dans le bâtiment du 192 rue Saint-Joseph portant le matricule : 1717-08-3034, et ce, avant de prendre une décision pour en informer la Corporation de développement de Sainte-Félicité.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-11-08**

**ENGAGEMENT D'UN EMPLOYÉ MUNICIPAL PERMANENT-MONSIEUR YOHAN LACASSE**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a publié une offre d'emploi pour l'embauche d'un employé municipal permanent;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a été mandaté par la résolution portant le numéro 2021-10-05, adoptée lors de la séance ordinaire du 04 octobre 2021, afin de rencontrer et de faire les entrevues avec les candidats qui ont postulé pour l'emploi;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection recommande au Conseil municipal l'embauche de Monsieur Yohan Lacasse pour le poste d'employé municipal permanent;

EN CONSÉQUENCE, il est préposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
- Que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité embauche Monsieur Yohan Lacasse comme employé municipal permanent aux conditions salariales demandées conditionnel à ce que Monsieur Lacasse s'engage à obtenir la classe 3 dans un délai de 90 jours à compter de la date de signature du contrat d'engagement avec la clause mentionnant une probation de six (6) mois;
- Que le maire Monsieur Andrew Turcotte et le directeur général et secrétaire-trésorier sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Félicité le contrat liant les deux (2) parties.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-11-09**

**NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT-MADAME CHRISTINE PELLETIER PÉRIODE DU 15 NOVEMBRE 2021 AU 07 NOVEMBRE 2022**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 116 du *Code municipal du Québec*, le Conseil municipal peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

\*QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

\*DE nommer Madame la conseillère, Christine Pelletier, à titre de maire suppléant pour la période du 15 novembre 2021 au 07 novembre 2022;

\*QUE Madame la conseillère, Christine Pelletier, en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplira les fonctions de maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y étant attachés;

\*D'autoriser Madame la conseillère, Christine Pelletier, à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Félicité, tous les documents et effets bancaires nécessaires et requis pour l'administration générale, et ce, en cas d'absence du maire, d'incapacité d'agir du maire ou de vacances dans la charge de maire, en vertu de l'article 116 du *Code municipal du Québec*;

\*QUE Madame la conseillère, Christine Pelletier, siège au Conseil des maires de la MRC de La Matanie lorsque le maire est dans l'incapacité de s'y présenter.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-11-10**  
**OFFRE D'EMPLOI-CHAUFFEUR DES ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT-SAISON**  
**HIVERNALE 2021-2022**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire obtenir les services d'un chauffeur des équipements de déneigement pour la saison hivernale 2021-2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à publier une offre d'emploi pour obtenir les services d'un chauffeur des équipements de déneigement pour la saison hivernale 2021-2022.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire, Monsieur Andrew Turcotte, invite les dix (10) personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions. (Début : 19h28, Fin : 19h47)

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-11-11**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par Madame Johanne Dion et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De lever la séance ordinaire du 15 novembre 2021, l'ordre du jour étant épuisé et la séance est levée à 19h48.

*Je, soussigné, Andrew Turcotte, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 132 (2) du Code municipal du Québec.*

-----  
ANDREW TURCOTTE

-----  
YVES CHASSÉ, GMA  
DIRECTEUR GÉNÉRAL  
SECRETÉNAIRE-TRÉSORIER